

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 21 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 janvier à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Pierre GREIL, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, José Manuel ROQUE, Jean SAMENAYRE, Mathilde FELD, Patrick FAGGIANI, Véronique CORNET, Stéphane SANCHIS, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Marie LASCOURREGES

Absents excusés : Jean-Claude LINARES procuration à Pierre GREIL, Guillaume DEPINAY-GENIUS procuration à Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA procuration à Stéphane SANCHIS, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration à Pierre GACHET, Vincent FEUGA procuration à Patrick FAGGIANI, Florence OVEJERO procuration à Sylvie DESMOND, Danielle TERRAL procuration à Véronique CORNET

Absents : Marie-Chantal MACHADO, Claude BAZARD

Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 janvier 2019

1 – AVANCE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE

M le Maire indique au conseil municipal que la Présidente de la Bibliothèque a adressé un mail pour solliciter le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 3 600 €.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le conseil municipal accepte de verser 3 600 € à la Bibliothèque.

2 – CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD 671

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la procédure adaptée relative à la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 671 est arrivée à terme.

Après analyse technique et en fonction des différents critères, la société EUROVIA a été désignée la mieux disante, et ayant présentée une offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de : 548 749,68 €.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à signer le marché avec la société EUROVIA.

3 – SUBVENTION CUISINE CENTRALE

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – CREATION D'UN CUISINE CENTRALE

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H.T	1 657 000,00	DETR	560 000,00
		DSIL	140 000,00
		Région	15 000,00
TVA 20%	331 400,00	Département	15 000,00
		Fonds leader	15 000,00
		Emprunt	1 243 400,00
Total TTC	1 988 400,00	Total TTC	1 988 400,00

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le projet de construction de cuisiner centrale et le plan de financement ci-dessus et autorise M le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'état, le conseil régional, le conseil départemental et l'Europe.

4 – DECISION CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE

Depuis le 1er juillet 2018 il est interdit, pour des raisons de non-respect des normes d'hygiène, de sortir des repas de la cuisine de l'école élémentaire Albanie Lacoume.

Les repas servis à l'école maternelle Alice Delaunay ainsi que ceux portés au domicile des personnes âgées ou handicapées sont achetés à la société Ansamble de Pessac. La livraison s'effectue en liaison froide.

Il apparaissait donc nécessaire de construire ex nihilo une cuisine centrale. Le terrain d'assiette imaginé était celui disponible à côté des ateliers municipaux. Ce foncier appartient à la commune depuis 2016.

Les services de la mairie se sont entourés des conseils de la société VITAM, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après trois réunions sur place, la société VITAM a présenté le résultat de son travail. Les points les plus importants sont :

- La construction, à un seul niveau, doit avoir une superficie de 500 m² au sol
- Il serait utile d'acquérir 350 m² de la parcelle voisine, appartenant à la communauté des communes du Créonnais
- Deux hypothèses de dimensionnement des installations ont été étudiées : pour 650 à 800 repas/jour ou bien 800 à 1 000 repas/jour
- Les coûts sont proches : 1,9 M€ dans le 1er cas et 2,1 M€ dans le second

Les finances communales ne permettent pas d'autofinancer un tel investissement. Il serait donc nécessaire d'emprunter.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de la construction de la cuisine centrale pour un dimensionnement des installations de 800 à 1000 repas/jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy SEGURA <i>Procuration</i>	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO <i>Procuration</i>	Mathilde FELD	José Manuel ROQUE	Guillaume DEPINAY-GENIUS <i>Procuration</i>
Marie Chantal MACHADO <i>Absente</i>	Nathalie DEJEAN-IBANEZ <i>Procuration</i>	Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET
Vincent FEUGA <i>Procuration</i>	Véronique CORNET	Jean-Claude LINARES <i>Procuration</i>	Marie LASCOURREGES
Danielle TERRAL <i>Procuration</i>	Claude BAZARD <i>Absent</i>		